

Considérant la campagne « Communes du commerce équitable » lancée par une plate-forme de trois organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale : Oxfam-Magasins du Monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium ;

Considérant que l'objectif de la campagne est de sensibiliser au commerce équitable et à encourager la consommation de produits équitables et locaux à l'échelon local

Considérant l'engagement de la commune d'Oupeye dans des actions de sensibilisation aux questions Nord-Sud et son engagement dans le programme de Coopération internationale communale (Partenariat Oupeye-Gourcy).

Considérant la volonté de la Commune de mettre en lumière les acteurs engagés dans une démarche durable de circuits courts ;

Considérant que nombre d'initiatives déjà présentes à Oupeye s'inscrivent également dans les objectifs de la campagne: promotion d'une alimentation saine et durable au sein de l'enseignement communal, de potagers collectifs pour favoriser la consommation locale et le lien social, événements mettant en valeur les producteurs locaux (Place des Saveurs et la Balade gourmande cycliste).

Considérant qu'un revenu décent pour le producteur est un élément-clé des modèles de production et de consommation durables ;

Considérant que le commerce équitable et durable offre des garanties sociales, économiques et environnementales ;

Considérant que la campagne implique un processus participatif et solidaire qui mobilise les responsables politiques, le monde associatif, les commerçants, l'Horeca, les entreprises, les établissements scolaires, etc. ;

Considérant que pour obtenir le label de « Commune du Commerce Equitable » délivré par Oxfam-Magasins du Monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium, les six critères repris ci-dessous sont à remplir :

### **1. Autorité communale**

*Le Conseil communal vote la présente résolution en faveur du commerce équitable dans laquelle il signifie la participation de la commune d'Oupeye à la campagne. Il engage l'administration communale à consommer au moins deux produits du commerce équitable, tant pour ses besoins internes que pour les événements qu'elle organise à destination du public.*

### **2. Commerces et Horeca**

*Des commerces et établissements Horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leurs clientèle et rendent visible leur participation à la campagne.*

### **3. Entreprises, organisations et écoles**

*Des entreprises, des institutions, des organisations, des associations et des écoles de la commune proposent des produits équitables de façon régulière à leurs travailleurs, leur public ou leurs élèves. Elles communiquent sur leur participation à la campagne.*

#### **4. Communication et sensibilisation**

*La commune communique régulièrement auprès des médias locaux et via ses propres canaux sur sa participation à la campagne. Elle organise au moins une fois par an un évènement/une action de sensibilisation sur le commerce équitable à destination du grand public.*

#### **5. Comité de pilotage**

*Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux est mis en place. Ce comité prend et coordonne les initiatives nécessaires pour l'avancement de la campagne ; il assure l'engagement de la commune dans la durée et la mène à l'obtention du titre. Ce groupe, composé de personnes relais, facilitera au maximum l'implication de citoyens, d'associations, de fonctionnaires, de commerçants et d'entreprises..*

#### **6. Produits agricoles locaux et durables**

*La commune soutient une nouvelle initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et durables. L'initiative est permanente, ou renouvelée au minimum annuellement s'il s'agit d'un évènement. Elle doit être médiatisée.*

### **DECIDE**

- La Commune s'inscrit dans le projet « Communes du Commerce Equitable » coordonnée par Oxfam-Magasins du Monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium
  - Une cellule restreinte du comité de pilotage sera constituée dans un premier temps et mettra en place une campagne plus large d'informations et de sensibilisation pour élargir ce comité
- La commune organise la sensibilisation et informe son personnel, les acteurs locaux (horeca, entreprises, commerces, écoles, etc.) et les citoyen.ne.s sur le commerce équitable et sur sa politique d'achats durables. La commune communique en interne et vers l'extérieur sur sa participation à la campagne.
- Dans le cadre d'une politique d'achats durables, la Commune intègre des critères de commerce équitable comme critères de sélection dans ses marchés publics pour au moins le café et un autre produit issus de pays du Sud.